

DÉPARTEMENT  
des  
HAUTES ALPES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
ARRONDISSEMENT de  
BRIANCON

-----  
CANTON DE  
BRIANCON 1

COMMUNE  
DE  
**VILLAR  
D'ARENE**

**L'an deux mil vingt trois et le 26 octobre à 18 heures 00**

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 octobre 2023**

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Gilles JUGE, Catherine RULFO PATTE, Élodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE

**Pouvoirs de** : David LE GUEN à Élodie LEFEBVRE , Valérie LANDRY BUCH à Michel GONNET

**Absent** : David AMIEUX

**Secrétaire de séance** : Gilles JUGE

---

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Le Club de Montagne et d'Escalade de La Meije, soutenu par la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne) et le bureau des guides de La Grave, a décidé de créer une cascade de Glace côté forêt en face du Moulin.

Nombre de conseillers :

**En exercice : 11**

**Présents : 8**

**Votants : 10**

Le projet est situé à une dizaine de mètres de la limite du cœur du parc national des Écrins, et a reçu un avis favorable du Directeur du parc à titre dérogatoire.

La commune pourrait participer à l'investissement à hauteur de 5 400,00 €. Une décision modificative devra être prise pour créer cette opération.

Une demande de subvention pourrait être faite à la Communauté de Communes du Briançonnais au titre du FSST.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

\* accepte de participer à l'investissement de la cascade de glace à hauteur de 5 400,00 €.

\* Dit que tout les frais sont à la charge de l'association, y compris les assurances.

\* Une convention sera passée avec l'association,

\* dit que l'opération 138 « cascade de glace » sera créée au chapitre 21, article 2128, pour un montant de 5 400,00 € et que cette somme sera déduite de l'opération 133 « provision pour investissement »

Autorise Monsieur le maire a demander les subventions nécessaires.

### OBJET

**Investissement  
communal pour la  
cascade de glace**

**48 /2023**

Fait et délibéré les, jour mois et an sus dit

Le Maire,  
Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20231026-482023-DE